Rhône-Alpes, Ardèche
Rochemaure
07 Rochemaure, 26 Ancône, 26 Montélimar

Ensemble des bacs à rames, ensemble des bacs à traille de Rochemaure (disparus)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA07000185
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2011
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Points de franchissement du Rhône
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : bac
Précision sur la dénomination : bac à rames ; bac à traille
Appellation : bac de Rochemaure

Compléments de localisation

oeuvre située en partie sur le département 26, oeuvre située en partie sur la commune Ancône, oeuvre située en partie sur la commune Montélimar
Milieu d'implantation : en écart
Réseau hydrographique : Rhône
Références cadastrales :

Historique

Si les auteurs s'accordent pour attester l'existence du bac de Rochemaure dès le 17e siècle, il semble y avoir soit une confusion concernant sa nature, soit une alternance d'établissement de bacs de natures différentes peut-être due à des changements fréquents de localisation. Un "passage à bacq" existe déjà en 1605 selon Chabedrier. D'après Cogoluènhe, c'est une traille qui est tendue au 17e siècle au port de Rochemaure. Le même indique qu'au siècle suivant, le passage de Rochemaure est utilisé par les ouvriers édifiant la chapelle des Pénitents (1718-1721 ; aujourd'hui ruinée) pour le transport des matériaux sur le chantier. Selon Ladet, une traille figure entre Rochemaure et Ancône sur une carte du début du 18e siècle et dans un "Estat des droits de péage" de 1716. La traversée se fait alors en deux étapes, ce que confirment des sources d'archives jusqu'au début du 19e siècle (voir annexes n° 1 et 2). Avant la Révolution, il existait, selon Chabedrier, un bac à rames, dont le service s'interrompait les jours de grand vent. Dans le premier quart du 19e siècle, sont documentés deux déplacements du bac (annexe n° 2). En février 1823, la traille est coupée par la chute de l'arbre - due aux fortes crues - sur lequel elle était tendue en rive droite. En 1837, le bac est à nouveau déplacé. Quand est construit le premier pont du Teil, en 1838, ses adjudicataires obtiennent la suppression du bac de Rochemaure qui apparaissait en concurrence. En 1843, un pont à péage est également mis en service à Rochemaure. Après la grande crue de 1856, l'ouvrage est inutilisable et la traversée est rétablie par barques au profit des propriétaires du pont. Le Conseil municipal souhaite rétablir le pont mais en attendant sa reconstruction, effective en 1858, il décide le remplacement du bac volant par une traille. En 1944, le second pont est détruit par faits de guerre. Une traille provisoire est mise en place ; elle fonctionne pendant deux ans.

Période(s) principale(s) : Temps modernes (?), 1er quart 19e siècle
Période(s) secondaire(s) : 3e quart 19e siècle, 2e quart 20e siècle

Description

Sur la carte du début du 18e siècle, la traversée du Rhône à hauteur de Rochemaure se fait en deux temps : depuis la rive droite, un premier bac rejoint une île d'où part un autre bac assurant la jonction avec la rive gauche. Ce que confirme un document de 1815, indiquant que le bac de Rochemaure était installé à 2.300 m de distance au-dessus de la commune, dans une partie où le Rhône forme deux bras, celui de l´Ile Blanc et celui d´Ancône. Depuis septembre 1815, le bac est dit établi "vis-à-vis Rochemaure et la ville de Montélimar". En juin 1817, le préfet de l´Ardèche arrête un nouvel emplacement pour la traille, au droit du village d´Ancône. Enfin, en 1837, le bac se trouve désormais à l´extrémité aval de la digue de Chabrialon, digue non localisée (voir annexe n° 2). Aucun vestige n'a été repéré sur le site ; l'aménagement de Montélimar a sans doute modifié sensiblement le paysage. Il est également difficile de préciser les emplacements successifs du passage alors que les trailles apparaissent souvent tendues à un arbre.

Eléments descriptifs

Typologies et état de conservation

Typologies : bac à traille
État de conservation : détruit

Statut, intérêt et protection

D'après la thèse de Cogoluènhe.

Statut de la propriété : propriété publique, propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Ardèche. 3S 11. Rochemaure, an VII-1858**
  AD Ardèche. 3S 11. **Rochemaure, an VII-1858**
  Bac de Rochemaure

- **AD Drôme. 3S 43. Pont du Teil**
  AD Drôme. 3S 43. **Pont du Teil**
  Chemise 541

- **AD Drôme. 50S 14. Bacs. Bac de Teil (1809-1811). Bac de Rochemaure (1834-1839)**
  AD Drôme. 50S 14. **Bacs. Bac de Teil (1809-1811). Bac de Rochemaure (1834-1839)**

Documents figurés

- **Liasse de 25 pièces signées Arnauld / Début 19e siècle (?) (AN. F14 10074-2).**
  Liasse de 25 pièces signées Arnauld / Début 19e siècle (?) (AN. F14 10074-2).

Bibliographie

- **CHABEDRIER, Ludovic. Rochemaure, gardienne du Rhône, histoire générale.... Rodez : impr. Subervie,**
  CHABEDRIER, Ludovic. **Rochemaure, gardienne du Rhône, histoire générale...**. Rodez : impr. Subervie, 1959 (non consulté) Notes : extraits dans Cogoluènhe, livre 3, Annexe D-31

- **COGOLUENHE, Henri. Histoire des bacs pour traverser le Rhône. Recherches historiques et**
  COGOLUENHE, Henri. **Histoire des bacs pour traverser le Rhône. Recherches historiques et sociologiques**. Thèse de doctorat, Institut de Recherche et d'Enseignement Philosophiques, Département Sociologie. Lyon : Facultés catholiques de Lyon, 1980. 3 volumes
  livre 1, p. 47 ; livre 2, p. 17 et p. 134 ; livre 3, Annexe D-31

- **LADET, Pierre. La vallée du Rhône : haut lieu des échanges au XVIIIe siècle. Mémoire d'Ardèche et**

LADET, Pierre. **La vallée du Rhône : haut lieu des échanges au XVIIIe siècle**. *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, 15 mai 2002, n° 74, p. 47-58
p. 50-51

Annexe 1

[Résumé du] **Procès-verbal de visite du bac de Rochemaure**, 25 fructidor an 12 [12 septembre 1804] (extr. de : AD Ardèche, 3S 11) :
"Nous ingénieurs des ponts et chaussées soussignés [...] avons procédé le 25 [fructidor an 12] à la vérification [du bac] établi sur le fleuve du Rhône dans la commune de Rochemaure [...] et fait l´estimation des bateaux, agrés et ustensilles qui doivent être confiés au nouveau fermier".
État descriptif des objets :
Premier bac :
1) Sur la rive droite du premier bras du Rhône, un tronc de "meurier" auquel la traille est attachée avec une chaîne de fer de 12 m de long ;
2) Un arbre qui sert de support à la traille ;
3) Sur la rive gauche du dit bras du Rhône, un autre arbre identique ;
4) La traille et la grenouille avec son traillon ;
5) Un vieux bateau, "apontonné à son agoutoir", deux rames, un "arpil" ;
6) Un chariot d'abordage ou "traponton" ;
7) Un tour de force avec ses appuis en bois de chêne.
Deuxième bac établi sur le second bras du Rhône au droit de la commune d´Encone [sic pour Ancône] :
1) Sur le bord droit du fleuve, un arbre en bois de sapin sert de support à la traille ;
2) Une traille usée ajoutée dans l´intervalle des tours de force aux arbres qui la supportent ;
3) Une grenouille avec son traillon ;
4) Le tour de force, ses appuis et ses barres en bois de chêne ;
5) Un chariot d'abordage ;
6) Un petit tour et des cordes ;
7) Un bateau de 15,58 m de long sur 2,92 m de large, avec les agrès nécessaires ;
8) Sur la rive gauche du second bras du Rhône on trouve un arbre en bois de chêne ;
9) Le tour de force avec une chaîne de fer attachée à la traille et un petit tour avec des cordes.
Estimation totale : 1637 francs.
A Bourg-Saint-Andéol, le 30 fructidor an 12. Signé : Vivien.

Annexe 2

Diverses notes extr. de : AD Ardèche, 3S 11 :
Devis des travaux tres pressans a faire sur l´avenue du bord droit du bac établi sur le fleuve du Rhône dans la commune de Rochemaure, signé Aurillion, 1815 :
"Le bac de Rochemaure était établi à 2300 m de distance au-dessus de cette commune dans une partie où le Rhône forme deux bras, celui de l´Ile Blanc et celui d´Ancône. La destruction totale de ce passage, occasionnée par le gravier existant au droit de l´Ile Blanc, nécessita la recherche d´un autre emplacement. Le bac est établi depuis septembre 1815 vis-à-vis Rochemaure et la ville de Montélimar. Toutes les eaux du Rhône sont réunies dans cette partie ; le trajet y est extrêmement facile et l´abordage de la rive droite sera protégé par les perrés et enrochements que l´on exécute dans une anse".
Courrier du directeur des Ponts et Chaussées au préfet de l´Ardèche, 6 juin 1817 :
Le directeur des Ponts et Chaussées approuve l'arrêté du préfet changeant l´emplacement du bac à traille de Rochemaure ; celui-ci est établi désormais au droit du village d´Ancône, aux frais du fermier.
Document du 13 novembre 1837 :
A la suite des changements intervenus dans le lit du Rhône (constatés par l´ingénieur ordinaire de l´arrondissement du sud), par suite de la formation d´un banc de sable, le passage actuel du bac est devenu tout à fait impraticable. C´est pourquoi, le préfet arrête un nouvel emplacement pour le passage du bac au profit du fermier Guilhaume Siboul : à l´extrémité aval de la digue de Chabrialon.

Illustrations

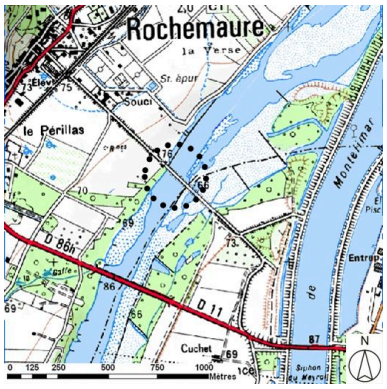

Plan de situation (sur fond de SCAN25(R) (C) IGN-2008 (C) Région Rhône-Alpes Licence n°2008-CISE27-1010) Dess. S. Delétoille IVR82_20100700384NUD

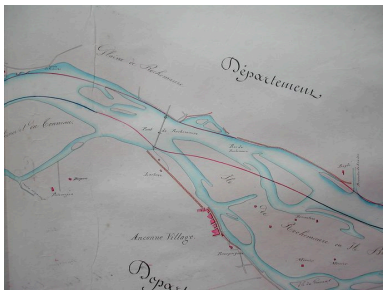

[Projet d'aménagement du cours du Rhône autour de Rochemaure] / Arnauld, début 19e siècle (?). Extr. de carte (AN F14 10074-2, pièce 8/17) Phot. M. Philippe, Autr. Arnauld (dessinateur) IVR82_20090700091NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Gués, bacs, bacs à traille et ponts de bateaux du Rhône (IA00000334)
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Présentation de l'étude des points de franchissement du Rhône en région Rhône-Alpes (IA00000331) Rhône-Alpes, Rhône-Alpes
Pont routier dit Vieux pont de Rochemaure (IA07000206) Rochemaure, 07 Rochemaure, 26 Ancône, l' Île de la Conférence, allée du Vieux Pont

Auteur(s) du dossier : Isabelle Havard, Bruno Decrock
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

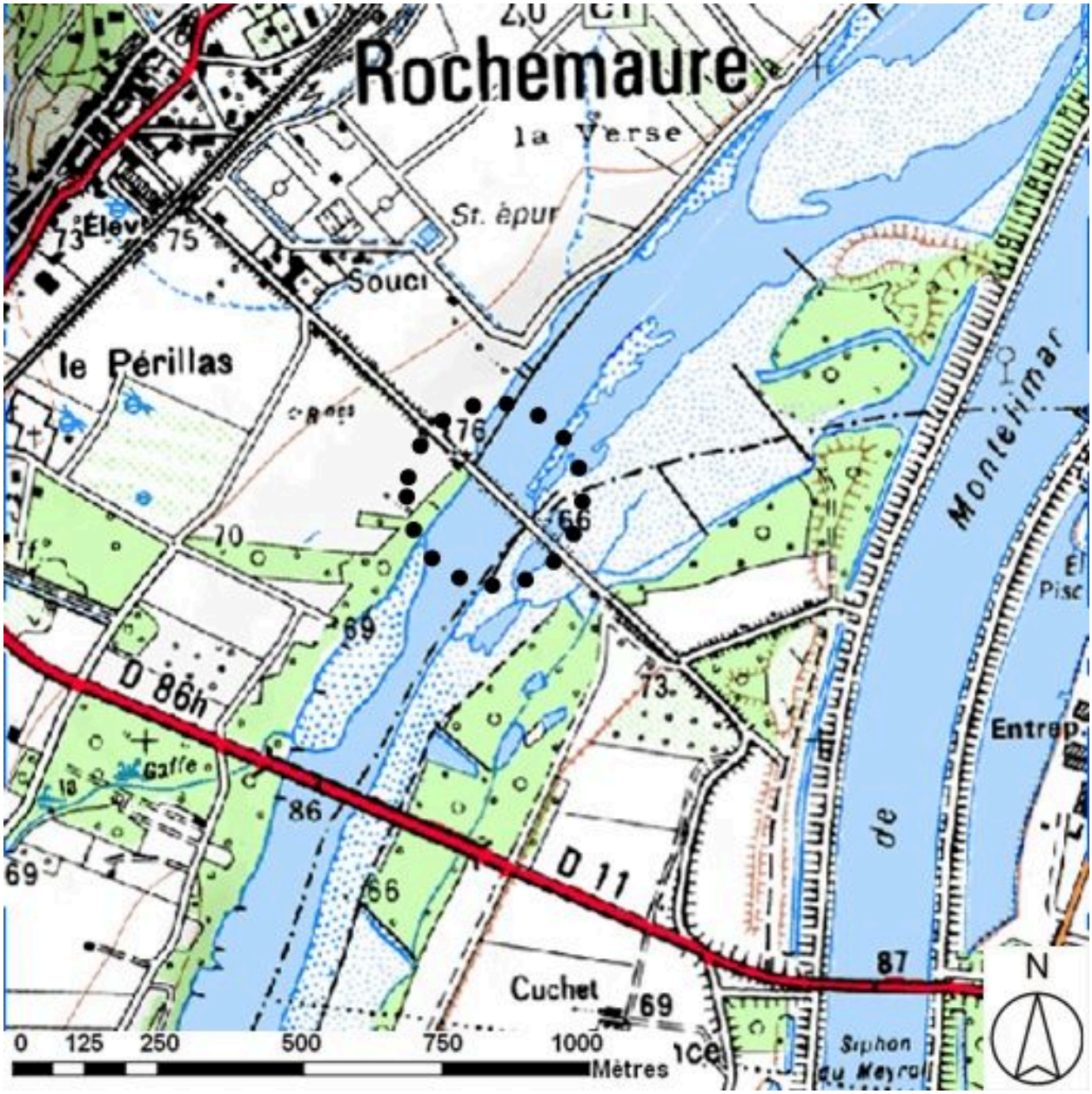

Plan de situation (sur fond de SCAN25(R) (C) IGN-2008 (C) Région Rhône-Alpes Licence n°2008-CISE27-1010)

IVR82_20100700384NUD
Auteur de l'illustration : S. Delétoille
Technique de relevé : reprise de fond ; Échelle : 1:25000
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © IGN
reproduction interdite

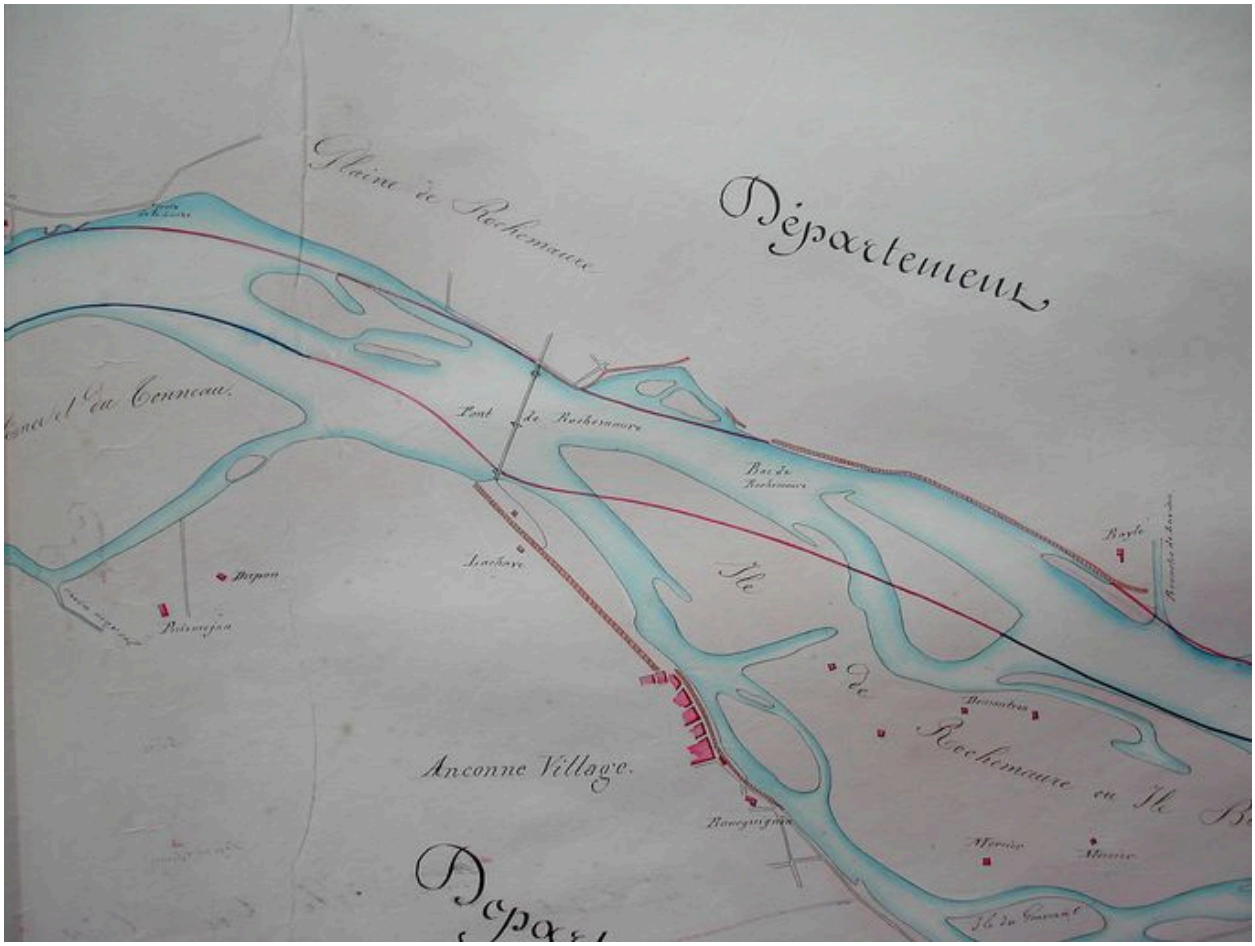

[Projet d'aménagement du cours du Rhône autour de Rochemaure] / Arnauld, début 19e siècle (?). Extr. de carte (AN F14 10074-2, pièce 8/17)

Référence du document reproduit :

- **Liasse de 25 pièces signées Arnauld / Début 19e siècle (?) (AN. F14 10074-2).**
  Liasse de 25 pièces signées Arnauld / Début 19e siècle (?) (AN. F14 10074-2).

IVR82_20090700091NUCA
Auteur de l'illustration : M. Philippe
Auteur du document reproduit : Arnauld (dessinateur)
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives nationales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation